

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2022

18- Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION DES OUVRAGES D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION PUBLIQUES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° Ordre : DE-105-2022

Rapporteur : Patrice Dufau, vice-président à l'Urbanisme

Nomenclature : 3.3.1 domaine et patrimoine – location prise

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation du 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (2) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Aménagement de l'espace - Modification et révision des Plans Locaux d'Urbanisme communaux, élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour Albret Communauté, ainsi que pour ses communes membres, de disposer des données d'EAU47 dans le cadre de ses missions, notamment celles de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Monsieur le Président expose :

La convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages d'adduction et de distribution publique d'eau potable et d'assainissement collectif, en annexe, permettra à Albret communauté et ses communes membres de disposer de ces informations, et de les intégrer à leur Système d'Information Géographique (SIG).

Cette convention prendra effet à compter de sa signature, et ce pour une durée de 5 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

AR Prefecture

047-200068948-20220921-DE_105_2022-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

► **De signer la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages d'adduction et de distribution publique d'eau potable et d'assainissement collectif en annexe.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le : 27 SEP. 2022